

Luik B

In de bijlagen bij het Belgisch Staatsblad bekend te maken kopie
na neerlegging van de akte ter griffie

Voor-
houden
aan het
Belgisch
Staatsblad

23349815



Déposé
25-05-2023

Griffie

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Ondernemingsnr : 0478242662

Naam

(voluit) : **CAPTAINS OF CYCLING**

(verkort) :

Rechtsvorm : Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid

Volledig adres v.d. zetel Belliardstraat 25-33

: 1040 Etterbeek

Onderwerp akte : ONTSLAGEN, BENOEMINGEN, WIJZIGING RECHTSVORM

Il résulte d'un procès-verbal dressé par, **Maître Alexander CAUDRON**, Notaire à Erembodegem (Aalst), associé de la société à responsabilité limitée CAUDRON, HERZEEL & BRECKPOT, GEASSOCIEERDE NOTARISSEN, ayant son siège à 9320 Erembodegem (Aalst), Hogeweg 3b, remplaçant son confrère, **Maître Ken PENNE**, Notaire de résidence à Bruxelles (1er canton), associé de la société à responsabilité limitée "Herinckx & Penne, notaires associés" ayant son siège à 1000 Bruxelles, Galerie Ravenstein 3 boîte 2 (RPM Bruxelles – TVA BE 0683.499.711), légalement empêché (ratione loci), en **date du 8 mai 2023, lors de l'Assemblée Générale (annuelle)** des actionnaires de la société coopérative **CAPTAINS OF CYCLING**, ayant son siège à 1040 Bruxelles, rue Belliard 25-33, inscrite au registre des personnes morales de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0478.242.662, tenue à Oudenaarde, Markt 43, Het Centrum Ronde Van Vlaanderen (CRVV) :

* que la totalité des parts sociales avec droit de vote présentes ou représentées, soit moins de la moitié de la totalité des parts avec droit de vote.

* que l'assemblée peut donc, conformément à l'article 29 des statuts, délibérer valablement sur les objets 7 jusqu'au 11 à l'ordre du jour. Une deuxième assemblée sera organisée pour les points restants.

* que l'assemblée générale des actionnaires a décidé notamment :

A. d'approuver le bilan, le compte de résultat, l'affectation du résultat, le commentaire et les rapports qui lui sont soumis de l'exercice du 1/1/2022 au 31/12/2022.

B. de donner décharge collective aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2022 et de donner décharge pleine et entière à tous les administrateurs individuels.

C. de donner décharge du commissaire-réviseur pour l'exercice de son mandat en 2022 et à lui donner décharge pleine et entière.

D. d'approuver la **ratification collective des cooptations d'administrateurs pour la catégorie A d'administrateurs et pour la catégorie B d'administrateurs**, comme suit :

- monsieur Filip DE KOSTER, coopté comme membre du conseil par le conseil d'administration du 16/11/2022 pour la catégorie A.

- madame Els VERHAEGEN, cooptée comme membre du conseil par le conseil d'administration du 20/3/2023 pour la catégorie A

- monsieur Joachim LAUWERS, coopté comme membre du conseil par le conseil d'administration du 20/10/2022 pour la catégorie B,

- monsieur Joris VAN RYMENANT, coopté comme membre du conseil par le conseil d'administration du 20/10/2022 pour la catégorie B,

- monsieur Marc GENIN, coopté comme membre du conseil par le conseil d'administration du 16/11/2022 pour la catégorie B.

E. de nommer dans la catégorie A les administrateurs suivants pour un mandat de deux ans qui débute ce jour et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2025 :

- monsieur Filip DE KOSTER

- madame Els VERHAEGEN

- monsieur Gregory MAES

Op de laatste blz. van Luik B vermelden :

Voorkant : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(n)nen bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Achterkant : Naam en handtekening (dit geldt niet voor akten van het type "Mededelingen").

- monsieur Karel VAN EETVELT
- madame Marleen MANNEKENS

F. d'accepter la démission des administrateurs suivants :

- madame Géraldine DEMARET (administrateur dans la catégorie A)
- Monsieur Roger MALEVÉ (administrateur dans la catégorie A)
- Madame Bénédicte LOBELLE (administrateur dans la catégorie B)

G. de nommer dans la catégorie B les administrateurs suivants pour un mandat de quatre ans qui débute ce jour et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2025 :

- monsieur Joachim LAUWERS
- monsieur Joris VAN RYMENANT
- monsieur Marc GENIN
- monsieur Olivier ALSTEENS
- madame Céline VAN GANSBEKE

H. de nommer comme commissaire-réviseur pour un mandat de trois ans qui se terminera automatiquement à l'issue de l'assemblée générale de 2026 : EY Réviseurs d'Entreprises SRL, ici représentée présentement par Eric Van Hoof, ce mandat est rémunéré.

I. d'allouer un jeton de présence aux administrateurs indépendants, par séance à laquelle l'administrateur indépendant participe personnellement.

J. d'autoriser le conseil d'administration à exécuter toutes les décisions qui précèdent et à faire rédiger la coordination des statuts, et autoriser le notaire Ken Penne, à Bruxelles, à rédiger et à déposer la coordination des statuts conformément au Code des sociétés.

Pour extrait analytique conforme délivré avant enregistrement pour être déposé au greffe du tribunal de l'entreprise compétent conformément à l'article 2:12 du Code des sociétés et des associations (Signé) Maître Alexander CAUDRON, Notaire à Erembodegem (Aalst), le 8 mai 2023.

Déposé en même temps : une expédition du procès-verbal précité en Français.